



ARRETE N° 080/2023/MESR

Portant calendrier uniformisé de l'année académique 2023-2024 pour
les établissements publics et privés d'enseignement supérieur

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE,

Vu la loi n°2017-005 du 19 juin 2017 d'orientation de l'enseignement
supérieur et de la recherche ;

Vu la loi n° 97-14 du 10 septembre 1997 portant statut des universités du
Togo, ensemble les textes qui l'ont modifiée ;

Vu l'ordonnance n°16 du 6 mai 1975 portant réforme de l'enseignement
au Togo ;

Vu le décret n° 2008-066/PR du 21 juillet 2008 instituant le système
Licence Master Doctorat (LMD) dans l'enseignement supérieur du Togo ;

Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des
ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n° 2012-006/PR du 7 mars 2012 portant organisation des
départements ministériels ;

Vu le décret n° 2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2020-080/PR du 1^{er} octobre 2020 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu le décret n°2022-108/PR du 27 octobre 2022 portant cadre général d'organisation de l'assurance qualité dans les établissements d'enseignement supérieur, centres ou organismes de recherche et d'innovation ;

Vu le décret n°2022-141/PR du 31 décembre 2022 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'agence nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche (ANAQES) ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le calendrier de l'année académique 2023-2024 est uniformisé pour les établissements publics et privés d'enseignement supérieur et se présente comme suit :

ACTIVITES	PERIODES
1. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES	
Diplôme universitaire (DU)/BTS	Lundi 04 au vendredi 30 septembre 2023
Grade Licence	
Grade Master	
Grade Doctorat	
DES Médecine	
2. ORGANISATION DES SELECTIONS/CONCOURS ET RESULTATS	
Diplôme universitaire (DU)/BTS	Lundi 25 septembre au vendredi 06 octobre 2023
Grade Licence	
Grade Master	
Grade Doctorat	
DES Médecine	
3. DEROULEMENT DES INSCRIPTIONS	
Préinscription des bacheliers et étudiants (DU/BTS) et de tous les grades (L, M et D) dans les établissements respectifs (se conformer aux modalités de chaque établissement) et transmission de la liste de l'ensemble des étudiants de tout grade à l'office du BTS (futur office des examens d'Etat)	Lundi 09 octobre au jeudi 30 novembre
Cloture des inscriptions et consolidation du fichier national OBTS, futur office des examens (DU/BTS, Licences, Masters, Doctorat, DES médecine)	Vendredi 15 décembre 2023

Rentrée Académique	Lundi 09 octobre 2023
Semaine pédagogique dans tous les établissements	Lundi 09 octobre au samedi 14 octobre 2023
Début des enseignements	Lundi 16 octobre 2023
Rentrée doctorale (UL et UK)	Lundi 06 novembre 2023
Semaine de l'étudiant	Lundi 04 au dimanche 10 mars 2024

ACTIVITES	PERIODES
4. DECOUPAGE DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2023-2024	
4.1. SEMESTRE HARMATTAN 2024	
ENSEIGNEMENTS	Lundi 09 octobre 2023 au samedi 20 janvier 2024
Congés des fêtes de fin d'année	Samedi 23 décembre 2023 au dimanche 07 janvier 2024
EVALUATIONS ET RESULTATS SEMESTRE HARMATTAN	Lundi 29 janvier au dimanche 10 mars 2024
4.2. SEMESTRE MOUSSON 2024	
ENSEIGNEMENTS	Lundi 18 mars au samedi 29 juin 2024
Congés de Pâques	Lundi 25 mars au dimanche 07 avril 2024
EVALUATIONS ET RESULTATS SEMESTRE MOUSSON	Lundi 08 juillet au dimanche 18 août 2024

Article 2 : Le directeur de l'enseignement supérieur et le directeur de l'office du brevet de technicien supérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lomé, le 05 SEPT 2023

SIGNE

Prof. Majesté N. Ihou WATEBA

Ampliations

1. PR (CR)... 1
2. PM (CR) .. 1
3. MESR/CAB 1
4. MESR/SG 1
5. Ttes directions 6
6. P/UL 2
7. P/UK..... 1
8. Obac 1
9. OBTS ... 1
10. CEPES 1
11. RIESIP ... 1
12. ANAQES . 1
13. JORT..... 1

Pour ampliation

La Directrice de cabinet



GAMETI Ama Dzifa